

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2022
CCAS
VILLE DE RENAGE**

Préambule : obligations légales et objectifs

-La loi d'orientation 92.125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale prévoit dans les communes de plus de 3 500 habitants, qu'un débat ait lieu au sein du Conseil d'Administration, sur les orientations générales du Budget précédant l'examen et le vote de celui-ci. (articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

-L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

-Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi

Les objectifs du D.O.B:

Ce rapport permet aux membres du conseil d'administration :

- ❖ de présenter le contexte économique national et local
- ❖ d'être informés sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS.
- ❖ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2022

SOMMAIRE

- HISTORIQUE ET MISSIONS DU CCAS
- SITUATION FINANCIERE DU CCAS DE 2019 A 2021
- BILAN DES REALISATIONS 2021
- PREVISIONS BUDGETAIRES
- PERSPECTIVES 2022

Historique et missions générales



HISTORIQUE

Le Comité de Mendicité, créé en 1790, affirme que tout homme a droit à sa subsistance.

La loi du 27 novembre 1796 a instauré les Bureaux de Bienfaisance de constitution libre qui avaient pour rôle l'exercice de l'assistance et du secours aux indigents.

Les Bureaux d'Assistance furent institués par la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. Leur constitution était obligatoire dans chaque commune.

Les Bureaux d'Aide Sociale (BAS) ont été créés par le décret 53-1186 du 29 novembre 1953 sur la réforme des lois d'assistance. Ils résultaient de la fusion des Bureaux d'Assistance et des Bureaux de Bienfaisance.

MISSIONS GENERALES

Références juridiques - Articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le C.C.A.S est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale.

Il possède son autonomie financière, un budget propre.

Le C.C.A.S. doit respecter trois principes :

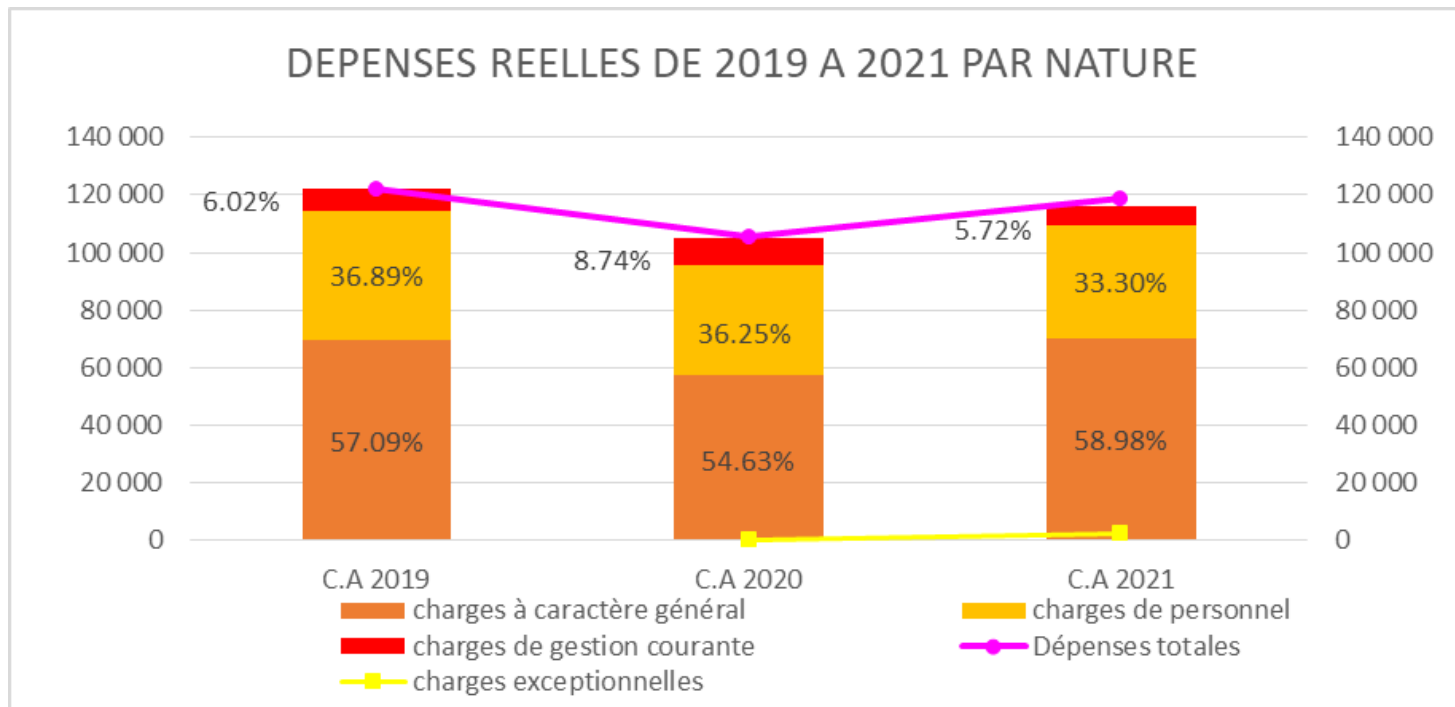
- ❖ Intervention dans le domaine de l'action sociale ;
- ❖ Aide réservée aux habitants de la commune ;
- ❖ Attribution des aides de manière indifférenciée.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et privées et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population.

EN 2020, ouverture de la crise COVID, qui a amplifié les besoins des usagers tant sur le point économique que moral ou familial. Face à cette pandémie, les agents du CCAS sont confrontés à des situations inédites et complexes à gérer.

DEPENSES REELLES

Le fonctionnement



Les charges à caractère général	les fluides, les assurances, l'achat de fournitures (administratives, techniques...) et les prestations d'intervenants pour les manifestations, la documentation...
Les charges de personnel	tout le personnel est payé par le budget communal. Pour une bonne lisibilité le salaire des agents travaillant pour le CCAS est reversé au budget communal. Salaires : administratif, logements, RH, comptabilité
Les charges courantes	versement de nos participations obligatoires, des subventions aux associations à caractère social, les aides aux personnes (alimentaire, essence, diverses aides sur factures (loyer, gaz, OM)...), les annulations de créances.

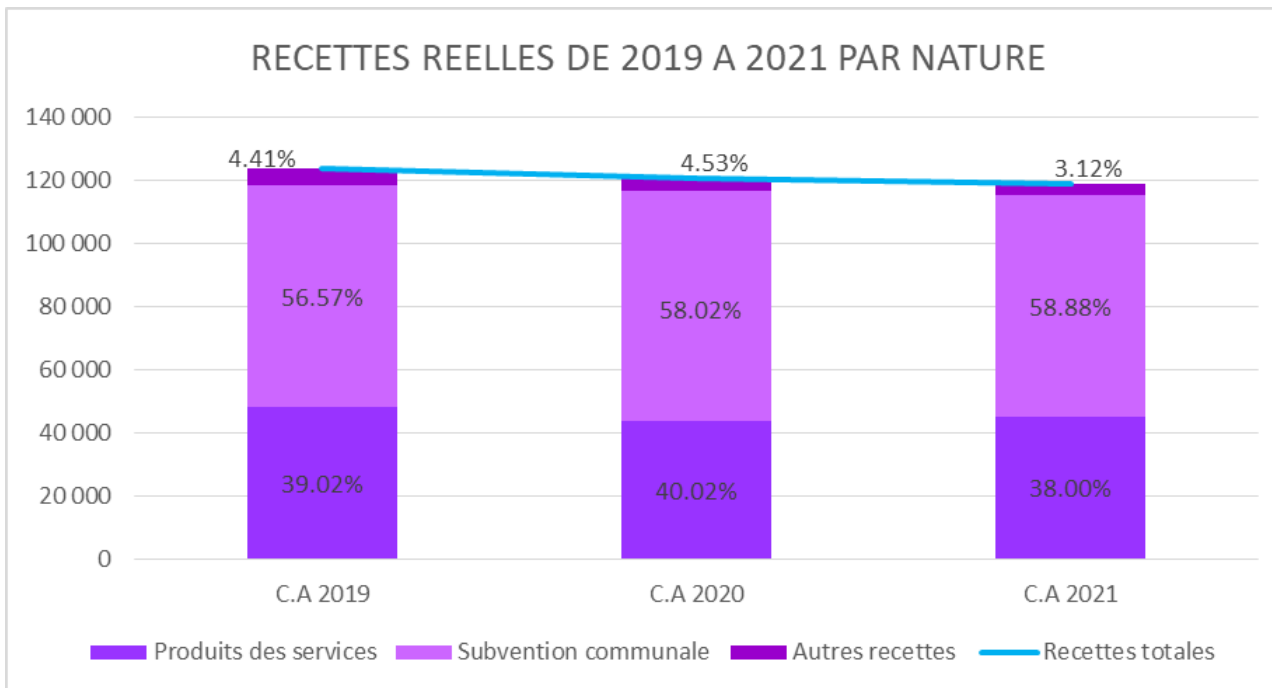
L'investissement

En 2020, le CCAS a aménagé et meublé l'appartement d'urgence du 1^{er} étage au 63 rue de la Mère.

En 2021, l'acquisition d'un PC portable pour l'aide administrative aux personnes en difficulté et en fracture numérique a été réalisée.

RECETTES REELLES

Le fonctionnement



Les produits de service	Adhésions aux services culturels (cinéma sorties MC2 grand Angle) voyage séniors portage des repas
Subvention	Communale
Autres recettes	Les aides de la Carsat pour le voyage séniors, dons...

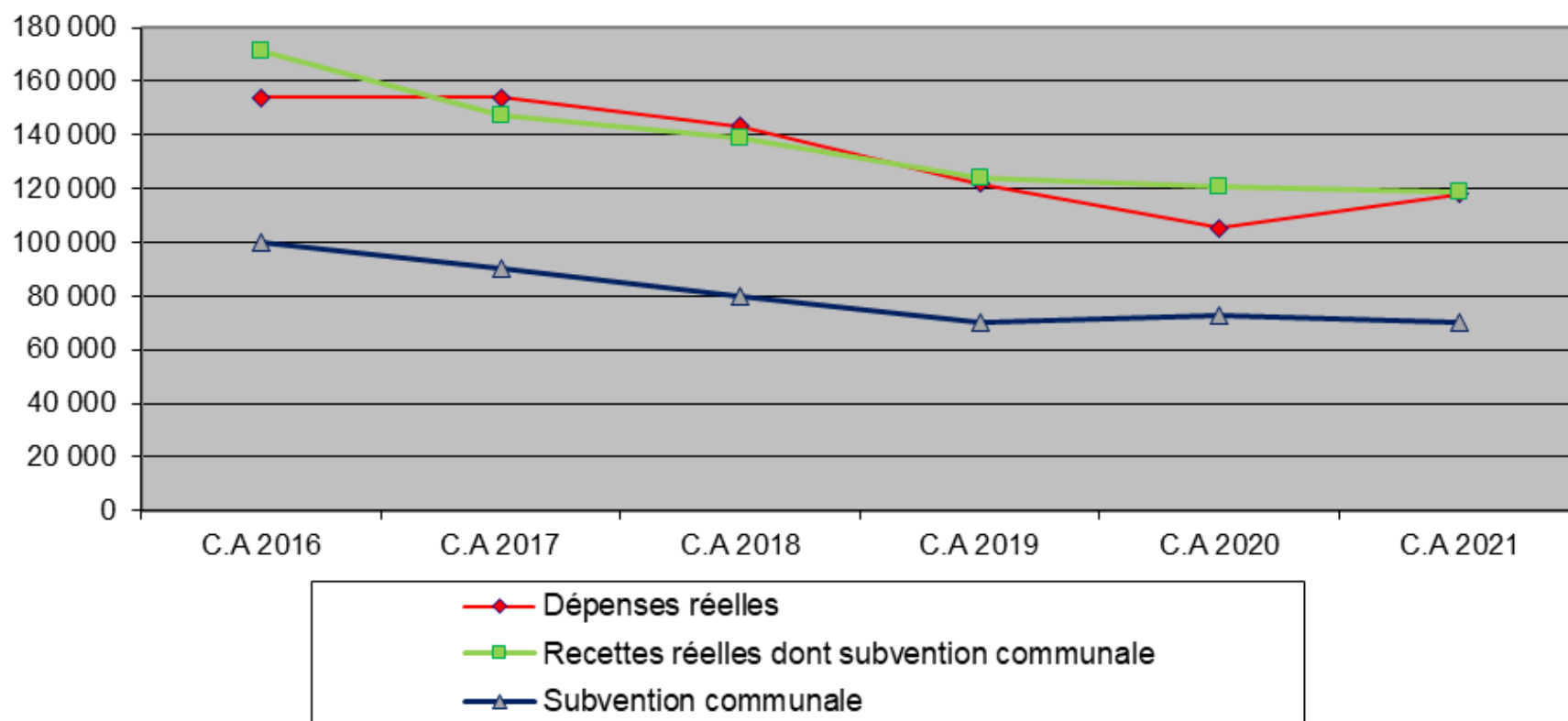
En 2021 la subvention communale a baissé de 4.11% par rapport à 2020 , ce qui génère pour 2021 une baisse du résultat de 14 271€

L'investissement

En 2021, le CCAS a reçu le retour de la TVA sur les investissements de 2019

Bilan financier 2016 à 2021

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours

Le CCAS en 2021

Le C.C.A.S. de Renage, lieu d'accueil universel, a véritablement été en première ligne pour faire face à cette déferlante de précarité sociale.

Etablissement public de proximité, le C.C.A.S. de Renage reçoit tous les publics qui rencontrent à un moment de leur parcours des difficultés sociales. Il accompagne les personnes dans leur demande d'aide sociale, attribue des aides financières et mène une action en faveur des familles, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Sous certaines conditions de situations sociales, financières, les habitants peuvent solliciter le CCAS de Renage pour un secours exceptionnel facultatif. Ces aides financières sont principalement des aides liées à des impayés de factures d'énergie, de loyer, etc... dans le cadre de ses missions facultatives.

Cet établissement verse également, sous certaines conditions, des bons alimentaires à des personnes qui sont dans une situation d'urgence et les oriente vers les associations dédiées à l'aide sociale, tels le Secours catholique, la Croix rouge ou les Restos du cœur ...

Bilan des réalisations

2020

➤ Aides alimentaires	3 653.84€
➤ Aides diverses	446.85€
➤ Aides aux vacances	3 338.12€
• CLSH	3 262.22€
• SEJOURS	75.90€
➤ Soutien associations	3 379.00€
(dont subventions)	
➤ Noël des anciens	6 499.22€
➤ Portage des repas	44 474.80€
• Recettes	40 698.45€
➤ Activités séniors	400.00€
• Recettes	4 987.50€
• Adhésion	2 987.50€
• Carsat	2 000.00€

2021

➤ Aides alimentaires	3 725.11€
➤ Aides diverses	2 096.67€
➤ Aides aux vacances	2 962.53€
• CLSH	2 952.63€
• SEJOURS	0€
➤ Soutien associations	299.60€
(dont subventions)	
➤ Noël des anciens	5 561.60€
➤ Portage des repas	54 661.68€
• Recettes	44 512.85€
➤ Activités séniors	2 897.70€
• Recettes	274.00€
• Adhésion	274.00€
• Carsat	0€

Le logement



Nombre de logements total sur la commune : 407

Bailleurs présents sur la commune : 4

AIH (309) - PLURALIS (64)-SDH (31)-UN TOIT POUR TOUS (3)

Nombre de logements vacants au 31/12/2019 : 14 (AIH)

Nombre de logements vacants au 31/12/2021 : 11(AIH)

Beaucoup de demandes d'attribution se font directement via le site SNE depuis le 28 mars 2011.

Commune	Bailleurs	Groupes	Année de mise en service	Nbre de Logem.	T1	T2	T3	T4	T5 et +	Adresse
RENAME	SDH	La Rua	1967	24	0	0	12	8	4	Rue des Charmilles
		Les Accacias	2000	7	0	2	2	3	0	10-11 PlaceLib. + 1100 Rue de la Rép.
	PLURALIS	Les Allobroges	1995	39	1	30	5	1	2	1021 Rue de la République
		Terrasses du Bois	1992	25	0	0	0	23	2	Rue du Vercors
	AIH	Le Verdon	1958	48	8	8	16	12	4	Rue des Ecoles (hms Rouges)
		Rés. Les Prairies	1994	1					1	950 Route de Rives
		Les Prairies	1971	95	10	6	36	35	8	Rue des Prairies
		La Batie	1965	40			24	16		Rue des Ecoles
		La Dupas	1985	95		21	36	24	14	Place de la Liberation/ Rue du Vercors
		Rés.Katchadourian	2006/2008	24	24					250 Rue du Guichet
	TERRITOIRE	Maison Communale	1990	6			6			15 Rue de la Maigre
		Un Toit pour Tous	1993	3		1		2		1062 Rue de la République
	TOTAL				407	43	68	137	124	35

Le logement

Depuis 2019, deux logements auparavant dédiés aux instituteurs, ont été priorisés sur des situations d'urgence ou pour des personnes en grande difficulté.

En 2021 ces deux logements ont été loués sur des périodes en général n'excédant pas deux mois.

Bilan 2021

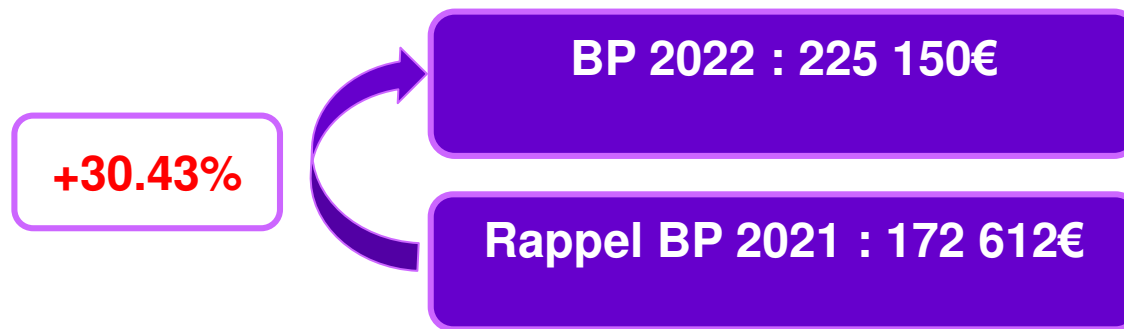
DEPENSES		RECETTES	
Investissement Meubles et électroménager :		Loyers :	2 884.00€
Fonctionnement Petits entretiens :	857.76€	Charges récupérables :	374.84€
TOTAL :	857.76€	TOTAL :	3 258.84€

PREVISIONS BUDGETAIRES 2022

Les objectifs 2022 sont à budget constant afin de maintenir les participations et les aides à destination des personnes en difficulté et des séniors.

Sur la partie investissement les élu(e)s réfléchissent à l'acquisition d'un véhicule pour le transport des personnes sur différentes activités (culturelles, marchés, vaccination...). Le coût prévisionnel serait de 60 000 € TTC.

Toutes sections confondues la masse globale serait de :



Le détail du budget sera présenté ultérieurement.

PERSPECTIVES POUR 2022



1. Continuation de l'accompagnement des séniors en lien avec le Centre Social et l'association « Musique en tête », en déployant des actions d'animation et en créant du lien social, notamment vers les personnes isolées. La priorité étant d'accompagner les personnes âgées de la ville dans le maintien de leur autonomie sans exclure leur famille.
2. Poursuite d'un service d'aide au déplacement en faveur de personnes isolées sans moyen de locomotion : courses, marché de Voiron, rendez-vous médicaux à Rives
3. Développement de permanences d'autres associations au sein du "local des associations".
4. Enquête auprès des personnes de plus 70 ans en collaboration avec le secours catholique pour connaître les besoins de ces personnes.
5. Mise en place d'ateliers sur la fracture numérique et un forum autonomie
6. Deux nouveaux projets de logements, entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, verront le jour :

Les Héraclides : 26 logements, construction de deux bâtiments de 8 T2 et 18 T3.

Les Charmilles : 28 logements, l'ancien bâtiment va être démoli aux profit d'une construction de deux bâtiments, au dessus de la crèche, plus conformes aux normes actuelles.